

# COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

## PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni à la salle polyvalente communale sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

#### Date de convocation

4 mars 2021.

#### Présents (18)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoints ;

Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie ; M. DEYRIARD Cédric, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. ORGET Julien, M. RAMON Wilfried, Conseillers municipaux.

#### Pouvoir (00)

Néant.

#### Excusée (01)

Mme CHAUDERON Catherine.

#### Secrétaire de séance

M. RAMON Wilfried.

#### Auxiliaire

M. Romain FRATTI

---

#### ORDRE DU JOUR :

0. Compte rendu du conseil municipal du 9 février 2021 ;
  1. Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées 2021 ;
  2. Mise en place d'un marché hebdomadaire ;
  3. Service civique ;
  4. Dispositif petits-déjeuners ;
  5. Rapport des commissions ;
  6. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
  7. Rapport des délégués ;
  8. Divers ;
  9. Questions diverses ;
-

## **0. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2021**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2021**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CdC du Sud Gironde du 6 février 2021 ;

Vu le rapport en découlant :

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations des transferts de charge réalisés pour 2021 (transfert de la voirie de la ZA de Coussères).

Le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes :

- soit des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI ;
- soit de la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le rapport de la CLECT du 6 février 2021 ;
- Approuve le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 qui en découle, soit 46 540,10 €.

### **2. MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

M. le Maire expose :

M. le Maire rappelle qu'une commission spéciale a été créée pour réfléchir à la mise en place un marché communal à Saint-Maixant.

La commission a commencé à travailler sur le sujet et a émis des propositions.

M. le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur le principe de création d'un marché communal en tenant compte de ces propositions, à savoir :

- Jour : le mardi ;
- Horaires : exposants : 17H30 – Public : 18H00.
- Lieu : place de la mairie / place Cécile MAGNI.
- Fréquence : Hebdomadaire.
- Début : le 18 mai 2021 (sous réserve d'une amélioration du contexte sanitaire) ;

Il n'est pas prévu pour le moment de fixer des droits de place.

M. le Maire rappelle que l'acte de création formelle devra être précédé de l'avis favorable des organisations professionnelles compétentes (art. L 2224-18 du CGCT).

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré par 17 voix pour et une abstention (Mme AURAIN), le conseil municipal :

- Se prononce favorablement sur le principe de création d'un marché communal à Saint-Maixant sur la base des propositions mentionnées ci-dessus ;
- Charge la commission de continuer à travailler à cette mise en place dans le respect de la réglementation.

Mme AURAIN explique son abstention par le fait qu'elle n'a pas été conviée à la commission malgré son souhait d'y participer. Mme LE LAGADEC indique qu'il s'agit d'un oubli et qu'elle peut tout à fait rejoindre la commission.

La commission est donc composée de Mmes ARQUEY, AURAIN, BERTRAND, GAURY, LE LAGADEC, POINSTAUD et de M. ORGET.

M. ORGET indique avoir rencontré le gérant de Carrefour Contact et du Tabac Presse ; ils sont tout à fait favorables à la création d'un marché communal. Il faudra également rencontrer les gérants de la boulangerie car ceux-ci étaient demandeurs d'un tel marché.

Il faudra organiser les places de stationnement.

Mme LE LAGADEC précise que ce projet s'inscrit dans celui de la voie verte.

### **3. SERVICE CIVIQUE**

Mme LE LAGADEC rappelle que le projet est de recruter deux personnes en services civiques pour accomplir les missions suivantes :

- mise en place d'un conseil municipal des jeunes ;
- lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Pour le moment, deux organismes ont été rencontrés. Il faut maintenant établir les profils pour mener les deux missions.

### **4. DISPOSITIF PETIS-DEJEUNERS**

M. le Maire indique que compte tenu des dernières réunions avec les enseignants et des nouveaux éléments apportés par l'éducation nationale, le projet est suspendu.

Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES indique que des ateliers de découvertes du goût peuvent toujours être organisés quelques fois dans l'année, sans pour autant que cela soit régulier.

### **5. RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **7-1. Commissions permanentes**

Voir annexe 1.

### **6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

#### **4°) Marchés publics inférieurs à 40 000,00 € - Signature devis**

Le 03/03/2021 : EIFFAGE – Création d'un puisard – 4 200,00 € TTC.

Le 03/03/2021 : ISI 33 – Ordinateur portable élus – 938,40 € TTC.

Le 03/03/2021 : ISI 33 – 2 écrans accueil 1 – 412,80 € TTC.

Le 03/03/2021 : ISI 33 – 1 écran accueil 2 – 206,40 € TTC.

Le 03/03/2021 : ISI 33 – 2 écrans secrétaire général – 412,80 € TTC.

Le 04/03/2021 : DECATHLON – Talkie-Walkie Ecole x 3 – 128,50 € TTC.

Le 04/03/2021 : KODEN – Photocopieur mairie – 8 748,00 € TTC.

#### **8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières**

Concession de M. DEL PINO – Prix : 100,00 €.

Concession de Mme BERHUALT – Gratuit.

#### **15°) Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €**

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

#### **DIA 33438 21 A0005 : Vente BRACOURT – PETIT**

- Bien : Immeuble de 92,74 m<sup>2</sup> sur un terrain de 616 m<sup>2</sup>.
- Adresse : 25, Hameau du Verger 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AL88).
- Propriétaires : M. BRACOURT Henri.
- Prix : 164 000,00 €.

### **7. RAPPORT DES DELEGUES**

Voir annexe 2.

### **8. DIVERS**

#### **8-1. PLUi – Réunion publique**

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion destinée aux élus des 8 communes du secteur des coteaux macariens aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Maixant le 31 mars 2021 à 18H00. Un mail sera envoyé à tous les conseillers.

#### **8-2. Projet de création de M et Mme MARY**

M. le Maire présente le projet de création d'un chenil de M. et Mme MARY.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

M. RAMON indique qu'il trouve anormal que les WC de la cour des élémentaires soient mixtes. C'est également l'avis de plusieurs parents d'élèves. Dans un souci de respect de l'intimité des enfants, il demande que les WC filles soient séparés des WC garçons. M. DULUC va demander au service technique de réfléchir à une solution.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00**

### Tableau des signatures – Conseil Municipal du 9 mars 2021.

M. BERNADET Alain, Maire.	M. EMMANUEL-EMILE Juliot.
Mme LE LAGADEC Magali, 1 <sup>ère</sup> adjointe.	M. RAMON Wilfried.
M. DULUC Gérard, 2 <sup>e</sup> adjoint.	M. DEYRIARD Cédric.
Mme BANOS Catherine 3 <sup>e</sup> adjointe.	Mme POINSTAUD Aurélie.
Mme GAURY Angélique, 4 <sup>e</sup> adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme AURAIN Christiane.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.
Mme CHARDONNET Fabienne.	M. FIEVET Rudy.
M. MEUNIÉ Jean-Christophe.	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Absente excusée</i>
Mme ARQUEY Patricia.	M. MAINET Aurélien.
Mme BERTRAND Nathalie.	

**Annexe 1 : Rapport des commissions**

Commission technique

Rapporteur : Gérard DULUC

Sommaire

ORANGE

AMENAGEMENT DU BOURG

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) Société Energie de France

EGLISE

TRAVAUX

DIVERS

ORANGE

Validation de la proposition commerciale d'Orange pour le passage :

- à 6 communications en simultanées,
- Internet illimité,
- Business Livebox
- création de 15 numéros de sélection directe à l'arrivée

Montant TTC 429.18 €/mois et 114 € TTC d'installation

AMENAGEMENT DU BOURG

Lot 1 VRD : Eiffage

Les OPR ont été effectuées le mardi 23 février en présence des sociétés Aquiroute et Eiffage. Azimut n'était pas représenté pour cause de Covid 19.

Stabilisé à poser sur l'allée d'accès au WC.

Gaine rouge EP située devant le WC à raccorder au lampadaire n° 105 située derrière le WC afin de pouvoir raccorder le nouvel EP situé derrière l'abri de bus DE la Mairie (sens Langon-Bx).

Bout du muret derrière le WC à reprendre et à maçonner.

Quelques bordurettes et bordures sont à reprendre.

Rabotage (pb de pente) et nettoyage du stabilisé sur les allées à faire.

Pose de joints de dilatation sur les quais des 3 arrêts de bus.

L'ensemble de ces travaux doivent être terminés pour le 31 mars 2021 et la réception se fera à l'issue.

Lot 2 Espaces Verts :

La Société AEV a nettoyé la bordure végétalisée qui se trouve devant la boulangerie.

Les 3 bancs en bois, les 3 poubelles, la table PMR, le râtelier à vélo et le marquage PMR sont posés. Il manque encore les 2 logos PMR et quelques l de marquage au sol à poser

Engazonnement Mairie terminé.

Le paillis organique est mis en place. **L'entreprise Antoine espaces verts** aura

**en charge l'entretien** du site avec l'arrosage, le désherbage, la taille, la tonte et la recharge en paillis **pendant 2 ans**

Le remplacement des végétaux morts ou volés (pinus, rosiers) se fera avant la réception des EV.

Les espaces en prairies fleuries ont été tondus. Ces espaces doivent être retournés et travaillés avant le semis de la graine (notamment devant Piquecaillou).

Lors de la RECEPTION, mettre en réserve la mise en place des bulbes dans le gazon (automne 2021) et la plantation des talus (vinca et/ou lierre)

L'EP de la place de la Mairie sera installé à partir du 19 d'avril par la société DERICHEBOURG prestataire du SDEEG. Il y aura 3 mats-aiguille :

- 1 sur l'espace vert entre le monument aux morts et la Mairie avec 4 lampadaires
- 1 sur l'espace vert situé derrière l'abri de bus DE la Mairie (sens Langon-Bx) avec 4 lampadaires
- 1 situé à l'extrémité de la place Magni (à côté du poste électrique) avec 2 lampadaires

## **DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

Société ENERGY DE FRANCE : Partenaire Officiel du CREPS Ile de France et Partenaire de la Semaine Olympique et Paralympique 2021 (SOP)

### Proposition de calorifugeage

Le dispositif des CEE a été créé par la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Créé en 2006, il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci ont ainsi pour mission de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et consommateurs d'énergie : ménages, professionnels et collectivités.

Ces opérations sont totalement prises en charge par TOTAL DIRECT ENERGIE via la société Vertigo (mandataire CEE de TOTAL DIRECT ENERGIE) qui monte les dossiers pour l'obtention des primes. Et Energy de France est chargée des travaux.

Il s'agit, notamment de calorifugeage au sein de nos bâtiments (sans travaux de calorifugeage sur les 2 dernières années, chauffés en gaz, fuel ou chauffage urbain et avec des tuyaux apparents (pas encastrés dans les murs ou plafonds).

Ce dispositif permet la pose ou le remplacement du calorifugeage pour les tuyaux d'eau chaude et de chauffage avec un isolant de classe 4. L'isolant est entouré d'une feuille d'aluminium coupe-feu de 4 à 8 heures.

Des devis et une attestation stipulant « que l'opération est entièrement financée par TOTAL DIRECT ENERGIE dans le cadre des CEE) et est donc transparente pour la collectivité » sont remis par le technicien.

Les CEE concernent également l'isolation des points singuliers et la mise à disposition de systèmes hydro-économiques.

Les devis proposés sont :

- **l'isolation d'un réseau hydraulique** d'eau chaude sanitaire et chauffage hors volume chauffé : longueur 196 m, coût de l'opération TTC 4 720.46 €, avec la prime Certificat d'Economie d'Energie de 4 720.46 €, reste à charge pour la collectivité 0 €
- **l'isolation de points singuliers d'un réseau** (vannes...) à l'aide de couverture scratchées, 25 au total, coût de l'opération TTC 1 213.25 €, avec la prime Certificat d'Economie d'Energie de 1.213.25 €, reste à charge pour la collectivité 0 €
- **la mise à disposition de systèmes hydro-économiques** (pour chaque habitant de la commune de 3 aérateurs EPA et d'une pomme de douche). Soit 5952 aérateurs et 693 pommes de douche, coût de l'opération TTC 23 415.12 € €, avec la prime Certificat d'Economie d'Energie de 23 415.12 €, reste à charge pour la collectivité 0 €.

### Objectifs :

- réguler la température de la chaufferie
- plus d'oxydation des tuyaux et durée de vie allongée et moins de fuite
- baisser le coût de la maintenance de la chaufferie
- gain de 15 à 20% sur les factures

Lorsque les devis sont signés, les travaux sont exécutés et à l'issue le bureau de contrôle COFRAC les valide. Puis signature Attestation sur l'Honneur (AH) et enfin validation Pôle National des Certificats d'Energie (PNCEE).

Autre opération : en avril remplacement de l'éclairage de l'Ecole par des leds

## **EGLISE :**

Le 23 février M. Challet, Ingénieur à la DRAC a adressé le mail suivant :

*« Après être passé voir votre église il y a 2 semaines, j'ai préparé un projet de réponse le 9 février à votre demande d'avis sur le diagnostic de M. Mogendorf, transmis à Séverine Laborie pour avis/corrections.*

*Seuls l'abside et le chœur sont inscrits MH, l'accompagnement financier de la DRAC sera donc limité aux travaux de l'abside, sous réserve de crédits disponibles. Une réponse vous sera adressée très prochainement »*

Malgré l'absence de réponse de la DRAC à ce jour, Madame VIGUIE, de la sous-préfecture, en charge des demandes de subventions DETR, m'a informé que notre demande est quand même en cours d'instruction et que le document de la DRAC sera rajouté au dossier quand il arrivera.

Et enfin, M. Mogendorf, l'architecte des BF, sera le Maître d'œuvre pour la totalité des travaux de rénovation de l'Eglise. A ce titre, il effectuera les formalités administratives nécessaires (notamment le permis de construire/déclaration préalable pour la partie adossée à un monument classé et une autorisation des travaux sur Monument Historique pour la partie classée) puis il consultera les entreprises et assurera le suivi du chantier jusqu'à la réception.

#### **TRAVAUX :**

- Plantation en cours des 2 pins restants des espaces verts de la Mairie sur le lotissement de la Rose Blanche
- Préparation du terrain pour l'installation de la RA de Lavison
- Terrassement de l'aire de retournement des véhicules du SICTOM sur le chemin de Bergéa en cours, il reste les bordures à poser
- Coupe d'arbres et élagage de branches surplombant les VC
- Traçage de « 2 Marelles et d'un Morpion » dans la cour du primaire
- Sécurisation « zone cuisine » de la salle des fêtes
- Entretien courant des bâtiments, des espaces verts et des fossés.

#### **DIVERS**

Suite à la demande de plusieurs habitants, il est envisagé d'organiser une « opération ramassage de déchets » sur la commune de Saint-Maixant.

Une pré-étude de cette organisation est en cours.

### Commission sociale

**Rapporteur : Magali LE LAGADEC**

Le plan de vaccination des personnes de + de 75 ans continue. Le fichier compte actuellement 70 personnes.

Conflits entre médecins et pharmaciens concernant l'utilisation du vaccin ASTRAZENECA.

80 places par semaine seront réservées à la Cdc Sud Gironde pour les vaccinations à l'hôpital (40 Langon et 40 autres communes). Le transport sera organisé par le transport à la demande de la Cdc, le SISS et Cap Solidaire.

Un centre de vaccination (ASTRAZENECA) a ouvert à Preignac.

La demande de vaccination est forte.

---

### Commission école/jeunesse

**Rapporteur : M. le Maire**

Conseil d'école le 02 mars 2021

Le conseil s'est déroulé en visioconférence.

Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : un dossier va être déposé avant le 31 mars.

Il y aura une classe en moins l'an prochain.



## CM du 09 03 2021

### **Annexe 2 : Rapport des délégués**

---

#### **CdC – Commission mobilité**

**Rapporteur : M. le Maire**

Réunion du 13 février 2021

La Cdc envisage de prendre la compétence mobilité au 31 mars 2021.

La réunion a été suivie de la conférence des Maires.

---

#### **CdC – Conseil communautaire**

**Rapporteur : M. le Maire**

Réunion du 22 février 2021.

Le compte rendu est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/la-communaute-de-communes/le-conseil-communautaire>

---

#### **CdC – Divers**

**Rapporteur : M. le Maire**

18 février 2021

Rencontre avec M. FARIGOT, responsable du service technique de la CdC pour visiter la digue et la brèche qui s'est créée au Galouchey suite aux inondations. Ce ruisseau est situé à Verdélais mais a inondé quelques maisons à Saint-Maixant.

22 février

Réunion à la gare de Langon avec les maires de la rive droite pour défendre les gares de proximité.

---

#### **CdC – Commission environnement**

**Rapporteur : Julien ORGET**

Réunion du 12 février 2021.

Introduction : Cette réunion a lieu juste après les inondations due au débordement de la Garonne. L'ordre du jour était la mise en place d'une commission concernant le PDIPR (plan départemental des itinéraires pédestres de randonnée)

GEMAPI :

Il a été abordé, les inondations et les problèmes d'alerte, la mise en place d'alerte crue plus efficace avec appel téléphonique aux riverains concernés.

Nous avons évoqué les rôles et les compétences du GEMAPI (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) ainsi que la sous-traitance de ses compétences auprès du syndicat épipropt, (syndicat mixte du dropt aval).

PDIPR :

Nous avons parlé de la nature de ces boucles pédestres. Idéalement elles doivent avoir un réel intérêt patrimonial ou naturelle, elles peuvent être reliées à d'autres boucles dans les communes voisines.

Le département souhaite accompagner les communes de la CDC dans une limite de 150 Km de boucle.

Il est important de créer aux seins des communes un dossier en collaboration avec les associations de marcheurs et randonneurs. Le dossier répertoriera les chemins susceptibles d'être incluses dans une boucle.

Les communes participantes recevront le plan précédemment proposé au département par l'équipe précédente.

---

PCAET :

Dans le cadre du PCAET (Plan climat air Energie territorial) la CDC propose un accompagnement technique par monsieur Lionel Lacroix (réfèrent eau du département) afin de cibler les risques d'inondation due aux pluies.

En effet cette compétence est la responsabilité des maires dans le cadre de la police de l'eau.

Elle propose donc plusieurs études présentées sous forme de « Pack »

Incluant le diagnostic, les mesures correctives ainsi que l'analyse de la qualité des eaux.

Les communes seront averties et doivent remplir un questionnaire concernant d'éventuelles inondations pour les événements de mai et janvier 2020

Un cahier des charges sera établi afin de regrouper les communes intéressées et établir une commande groupée.

---

## SDEEG

**Rapporteur : Gérard DULUC**

### Véhicules électriques :

A ce jour, le SDEEG a installé 160 bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire de la Gironde

Une nouvelle vague de déploiement sera lancée courant 2021) à travers l'envoi d'un appel à projet auprès des communes de Gironde.

Elle se traduira par le déploiement de bornes pour flottes « captives » : bornes pour ateliers municipaux, résidents d'un lotissement municipal.

Cette offre comprendra les travaux d'installation et de raccordement de la borne, mais également la maintenance de celle-ci.

Enfin, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), les communes sont soumises à une nouvelle obligation à partir du 1er juillet 2021, à savoir acheter au moins 30% de véhicules à faible émission lors de l'acquisition ou du renouvellement annuel de leur parc. C'est la raison pour laquelle, une solution d'achat groupé de véhicules porté par le SDEEG est à l'étude dans la perspective de diminuer le coût de ces conversions de flotte.

### Ombrière boulodrome à Sablons (secteur Libourne)

#### **Commune de SABLONS**

#### **Ombrière photovoltaïque au boulodrome**

Structure ombrière permettant de recevoir des modules photovoltaïques de technologie cristalline.

La production sera injectée dans le réseau public de distribution pour être revendue totalement dans le cadre du contrat d'Obligation d'Achat souscrit auprès de l'acheteur Obligé EDF-OA

Un système d'acquisition des données est mis en place permettant d'enregistrer tous les paramètres des onduleurs et de suivre en temps réel l'évolution de production.

- > Puissance installée : 99,63 kWc
- > Surface de l'ombrière : 540 m<sup>2</sup>
- > Mise en Service : 15 janvier 2021
- > Production annuelle : 123 392 kWh
- > Emission de CO<sub>2</sub> évitée : 57 994 kg/an
- > Equivalent foyer moyen : 40 foyers
- > Investissement : 136 970 Euros
- > Temps de retour : 11 ans